

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01621

Numéro SIREN : 908 190 739

Nom ou dénomination : 7 FIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt 3572



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

JK/2021 B 01621

7 FIT

7 RTE QUARTIER TAURELLE BAT. LA CARDO
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Nos références : JK/2021 B 01621

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 7 FIT

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

7 RTE QUARTIER TAURELLE BAT. LA CARDO
83340 LE CANNET-DES-MAURES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 908190739 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 20/07/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 17/07/2023, enregistré sous le numéro 2023/3572, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 20/07/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO

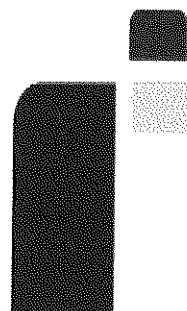


COMPTES RENDUS
DE COMMISSION

20 JUL. 2023

US300 DE MOUVEN

23/3572



RUFF &
ASSOCIÉS

Vous aider à décider

SAS 7 FIT

RN7 QUARTIER TAURELLE
BAT LE CARDO
83340 LE LUC

Exercice du 01/11/2021 au 31/12/2022

Certifié conforme
à l'original

A. M.

SAS 7 FIT

RN7 QUARTIER TAURELLE
BAT LE CARDO
83340 LE LUC

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 et 7
- Détail Compte de résultat	8 et 9

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	10 et 11
- Liasses 2033-A à 2033-F	12 à 19
- Annexe à la liasse fiscale	20
- Annexes fiscales	21 à 24

DOSSIER DE GESTION

- Bilan, Indicateurs financiers	25
- Présentation graphique du bilan (histogramme)	26
- Soldes intermédiaires de gestion	27
- Equilibre financier	28

RUFF ET ASSOCIES

4 RUE DU DOCTEUR BARETY

06000 NICE

04 93 87 01 08

A.M.

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS 7 FIT
RN7 QUARTIER TAURELLE
BAT LE CARDO
83340 LE LUC

relatifs à l'exercice du 01/11/2021 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	48 121.05 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	27 050.85 Euros
- Résultat net comptable,	171.16 Euros

Fait à Le Cannet Des Maures
Le 18/05/2023

Albert PARIS
Expert-Comptable



SAS 7 FIT
RN7 QUARTIER TAURELLE
BAT LE CARDO
83340 LE LUC

COMPTES ANNUELS

RUFF ET ASSOCIÉS
4 RUE DU DOCTEUR BARETY

06000 NICE

A.M.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	2 730.00	358.00	2 372.00		2 372.00	
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	17 419.00	1 185.00	16 234.00		16 234.00	
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	4 320.00		4 320.00		4 320.00	
	Total II	24 469.00	1 543.00	22 926.00		22 926.00	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	11 776.00		11 776.00		11 776.00	
	Autres créances	5 489.63		5 489.63		5 489.63	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	3 091.91		3 091.91		3 091.91	
	Disponibilités	4 837.51		4 837.51		4 837.51	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	25 195.05		25 195.05		25 195.05	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		49 664.05	1 543.00	48 121.05		48 121.05	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

RUFF ET ASSOCIES

A.M.

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500)	500.00		500.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	171.16		171.16	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	671.16		671.16	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	27 293.23		27 293.23	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 490.09		1 490.09	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 937.42		6 937.42	
	Dettes fiscales et sociales	2 378.15		2 378.15	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 351.00		9 351.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	47 449.89		47 449.89	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	48 121.05		48 121.05	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

26 156.50

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	27 050.85		27 050.85		27 050.85	
Chiffre d'affaires NET	27 050.85		27 050.85		27 050.85	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			27 050.85		27 050.85	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			24 794.99		24 794.99	
Impôts, taxes et versements assimilés			810.02		810.02	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 543.00		1 543.00	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			27 148.01		27 148.01	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			97.16-		97.16-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	231.68		231.68	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	231.68		231.68	
2. Résultat financier (V-VI)	231.68-		231.68-	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	328.84-		328.84-	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	500.00-		500.00-	
Total des produits (I+III+V+VII)	27 050.85		27 050.85	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 879.69		26 879.69	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	171.16		171.16	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3 076.50

RUFF ET ASSOCIES

A.M.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2022 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT	2 372.00		2 372.00	
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	2 730.00		2 730.00	
28011000 AMORT.FRAIS CONSTITUTION	358.00		358.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 234.00		16 234.00	
21810000 AGENCEMENTS INSTAL.TRAVAUX	17 419.00		17 419.00	
28181000 AMORT.AGENC. INSTAL.TRAVAUX	1 185.00		1 185.00	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 320.00		4 320.00	
27500000 DEPOT GARANTIE CARDO PAT.	4 320.00		4 320.00	
Total II	22 926.00		22 926.00	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	11 776.00		11 776.00	
41810000 FACTURES A ETABLIR	11 776.00		11 776.00	
AUTRES CREANCES	5 489.63		5 489.63	
40110000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	2 516.81		2 516.81	
44400000 ETAT - IMPOTS A PAYER	500.00		500.00	
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR B&S	230.01		230.01	
44566200 TVA DED.INTRACOM	18.48		18.48	
44571020 TVA COLLECTEE 20%	1 558.52		1 558.52	
44586000 TVA SUR FNP	665.81		665.81	
DISPONIBILITES	3 091.91		3 091.91	
51200000 CAISSE EPARGNE	3 091.91		3 091.91	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 837.51		4 837.51	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 837.51		4 837.51	
Total III	25 195.05		25 195.05	
TOTAL GENERAL	48 121.05		48 121.05	

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	500.00		500.00	
10130000 CAPITAL SOUSCR.APPELE VERSE	500.00		500.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	171.16		171.16	
Total I	671.16		671.16	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	27 293.23		27 293.23	
16400000 EMPRUNT N°597540E	19 455.53		19 455.53	
16410000 IMF CREASOL 8.000 EUROS	7 837.70		7 837.70	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 490.09		1 490.09	
45500000 C/C ANA MUTELICA	1 490.09		1 490.09	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 937.42		6 937.42	
40110000 FOURNISSEURS COLLECTIFS	2 860.61		2 860.61	
40810000 FACTURES NON PARVENUES	4 076.81		4 076.81	
DETTE FISCALES ET SOCIALES	2 378.15		2 378.15	
44520000 TVA COLL.INTRACOM	18.48		18.48	
44551000 TVA A DECAISSER	111.00		111.00	
44580000 REGULARISATION TVA	286.00		286.00	
44587000 TVA SUR FAE	1 962.67		1 962.67	
AUTRES DETTES	9 351.00		9 351.00	
41110000 CLIENTS COLLECTIFS	9 351.00		9 351.00	
Total IV	47 449.89		47 449.89	
TOTAL GENERAL	48 121.05		48 121.05	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 14	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	27 050.85		27 050.85	
70600000 FORFAITS ACCESS LIBRE 20%	19 923.48		19 923.48	
70605000 FORFAITS ETUDIANTS 20%	1 502.59		1 502.59	
70610000 FRAIS INSCRIPTIONS	4 637.25		4 637.25	
70620000 FORFAIT A LA SEANCE 20%	466.67		466.67	
70625000 FORFAIT MIDI 20%	330.86		330.86	
70626000 FORFAIT SEMAINE	181.67		181.67	
70800000 RENOUELEMENT DE CARTE	8.33		8.33	
Chiffre d'affaires NET	27 050.85		27 050.85	
Total des Produits d'exploitation	27 050.85		27 050.85	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	24 794.99		24 794.99	
60409000 SOUS TRAITANCE EXO	600.00		600.00	
60610000 EDF	529.04		529.04	
60611000 EAU	26.00		26.00	
60630000 PETIT MAT.EQUIPEMENT	1 562.90		1 562.90	
60631000 BADGES	722.00		722.00	
60632000 PRODUITS ENTRETIEN	520.42		520.42	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	208.81		208.81	
61220000 CREDIT BAIL MATERIEL SPORT	3 076.50		3 076.50	
61320000 LOYER CARDO PATRIMOINE	10 800.00		10 800.00	
61350000 LOCATION DIVERSES	75.90		75.90	
61560000 MAINTENANCE	251.76		251.76	
61600000 ASSURANCE EMP.CE	30.32		30.32	
61601000 ASSURANCE IMF CREASOL	13.30		13.30	
61610000 ASSURANCE DECENNALE	832.26		832.26	
61620000 ASSURANCE MATERIEL	81.83		81.83	
61630000 ASSURANCE PREVOYANCE	127.00		127.00	
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	1 320.00		1 320.00	
62300000 PUBLICITE	525.00		525.00	
62570000 RECEPTIONS	192.74		192.74	
62610000 FRAIS TELECOM	287.73		287.73	
62700000 FRAIS BANCAIRES	2 866.20		2 866.20	
62710000 COMM° S/ REM CB	46.28		46.28	
62810000 ABONNEMENT	99.00		99.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	810.02		810.02	
63130000 FORMATION DES DIRIGEANTS	514.02		514.02	
63511000 CFE	296.00		296.00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 543.00		1 543.00	
68111000 DOT.AMORT.IMMO INCORPORELLES	358.00		358.00	
68112000 DOTATIONS AMORT.IMMO CORP.	1 185.00		1 185.00	
Total des Charges d'exploitation	27 148.01		27 148.01	
Résultat d'exploitation	97.16		97.16	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	231.68		231.68	
66100000 INTERETS EMPRUNT	172.88		172.88	
66110000 INTERETS EMPRUNT CREASOL	32.67		32.67	
66150000 INTERETS FINANCIERS	26.13		26.13	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]



SAS 7 FIT
RN7 QUARTIER TAURELLE
BAT LE CARDO
83340 LE LUC

DOSSIER FISCAL

RUFF ET ASSOCIES
4 RUE DU DOCTEUR BARETY
06000 NICE

A.M.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112021	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 7 FIT		RN7 QUARTIER TAURELLE BAT LE CARDO 83340 LE LUC	
SIRET	9 0 8 1 9 0 7 3 9 0 0 0 1 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	329
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
RUFF ET ASSOCIES 4 RUE DU DOCTEUR BARETY 06000 NICE Tél: 04 93 87 01 08			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 15/05/2023 Lieu: LE LUC
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président de S.A.S.
			Signature: MUTELICA ANNA
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-sements. 8			
1 Mme MUTELICA ANNA PRESIDENTE 129 AVENUE DU 8 M 83340 LE CANNET DES MAURES	500	2021					
Mme MUTELICA ANNA PRESIDENTE 129 AVENUE DU 8 M 83340 LE CANNET DES MAURES		2022					

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Page 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Désignation de l'entreprise		SAS 7 FIT		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		RN7 QUARTIER TAURELLE		83340 LE LUC		
Numéro SIRET *		9 0 8 1 9 0 7 3 9 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent * 0		
				Exercice N clos le 31122022		
				Exercice N-1 clos le 00000		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
				Net		
				4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	2 730	016	358	
					2 372	
	Immobilisations corporelles *	028	17 419	030	1 185	
					16 234	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 320	042		
					4 320	
	Total I (5)	044	24 469	048	1 543	
					22 926	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068	11 776	070		
	Clients et comptes rattachés *				11 776	
	Autres * (3)	072	5 490	074		
					5 490	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 092	086		
					3 092	
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance *	092	4 838	094		
					4 838	
	Total II	096	25 195	098		
					25 195	
Total général (I+II)		110	49 664	112	1 543	
					48 121	
PASSIF				Exercice N		
				NET 1		
				Exercice N-1		
				NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			500	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	132				
	Résultat de l'exercice	136			171	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			671	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			27 293	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			6 937	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 490	172	13 219	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			47 450	
	Total général (I + II + III)	180			48 121	
	REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

A. M.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Page 13

Formulaire obligatoire (Article 302 Section 1
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 7 FIT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 1

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0 0 0 1

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
Production vendue	biens			215		214		
	services *			217		218	27 051	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
Production immobilisée *						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	27 051	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
Variation de stock (marchandises) *						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 3 077 - immobilier)						242	24 795	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 296)						244	810	
Rémunérations du personnel *						250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements *						254	1 543	
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	27 148	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(97)	
Produits financiers (III)						280		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges financières (V)						294	232	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	(500)	
BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	171	
- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	171	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles *						322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Entreprise nouvelles (44, section)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section)	981		Jeune entreprise innovante (44, section A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		
Divers (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
Réduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							993	350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352	354	329
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (entreprises I.S. seulement)					Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	372	329
					Déficit col. 2			

En Euros.

A. N.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 14

Désignation de l'entreprise : SAS 7 FIT

31/12/2022

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CREDIT IMPOTS FORMATION		500
Total des déductions diverses	350	500

En Euros.

A. H.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 7 FIT

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	2 730	414		416	2 730		2 730		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452	17 419	454		456	17 419		17 419		
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	4 320	484		486	4 320		4 320		
TOTAL		490		492	24 469	494		496	24 469		24 469		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	358	504		506	358		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	1 185	544		546	1 185		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	1 543	574		576	1 543		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A.M

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 7 FIT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	329
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	329
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 447
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 530
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

A.M.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Page 17

Désignation de l'entreprise : SAS 7 FIT

31/12/2022

[illegible]

En Euros.

A.M.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Page 18
N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : SAS 7 FIT		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/11/2021		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	4
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

En Euros.

A.M.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Page 19

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 9 0 8 1 9 0 7 3 9 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 7 FIT

ADRESSE (voie) RN7 QUARTIER TAURELLE BAT LE CARDO

CODE POSTAL 83340 VILLE LE LUC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	MUTELICA	Prénom(s)	ANNA
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	129	Voie	AVENUE DU 8 MAI 1945	Code postal	83340
		Commune	LE CANNET DES MAURES	Pays	France
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Code postal	
		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			4 837.51
31/12/2022 OD CCA LOYER MAJORE CREDIT BAIL	4 837.51		
41810000 FACTURES A ETABLIR			11 776.00
31/12/2022 OD FAE CLIENTS CB	2 596.00		
31/12/2022 OD FAE CLIENTS CHQ	9 000.00		
31/12/2022 OD FAE CLIENTS VIRT	180.00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FACTURES NON PARVENUES			4 076.81
29/08/2022 OD FNP HONO NOTAIRE		1 800.00	
31/12/2022 OD FNP EDF		634.85	
31/12/2022 OD FNP FRS DIVERS		81.96	
31/12/2022 OD FNP RUFF CPTA 08/22-12/22		1 200.00	
31/12/2022 OD FNP RUFF DEPOT CPTES 2022		360.00	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 22									
Dénomination de l'entreprise : SAS 7 FIT								Néant	
SIREN de l'entreprise				9 0 8 1 9 0 7 3 9				PME au sens communautaire	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre								Cocher la case	
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :									
SIREN de la société déclarante									
Dénomination de la société mère :									
SIREN de la société mère									
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)									
CREANCES REPORTABLES									
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2) cf n°2069-M-FC									
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen									
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris									
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME									
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC									
dont préfinancement									
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte 1									
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail 2									
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés 3									
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (article 244 quater Y du CGI)									
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE									
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise cf n°2079-FCE-FC 500									
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés cf n°2079-RS-FC									
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles cf n°2079-AV-FC									
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques cf n°2069-CI-FC									
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers cf n°2079-CINT-FC									
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (article 220 quindécies du CGI) cf 2079-SV-FC									
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdécies) cf 2079-RT-FC									
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate									
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale									
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice									
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES									
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse cf n°2079-RIP-FC									
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undécies A du CGI) cf n°2079-VLO									
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)									
Autre créances non reportables et non restituables									

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) (article 244 quater B bis du CGI) cf. n°2069A	
Autres créances reportables	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année ⁽¹⁾ 2022

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS 7 FIT		
Adresse	RN7 QUARTIER TAURELLE 83340 LE LUC		
N° SIREN	90819073900015	Exercice ouvert le:	01/11/2021 et clos le : 31/12/2022
Nom et adresse personnelle de l'exploitant	Mme MUTEICA ANNA 129 AVENUE DU 8 MAI 1945 83340 LE CANNET DES MAURES		

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES ☐

Dénomination de la société mère		N° SIREN :
Adresse		

I - DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année		1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	1	23
Taux horaire du salaire minimum de croissance (2)	2	10.85
Montant du crédit d'impôt [(ligne 1 dans la limite de 40 heures) x ligne 2]	3	250.00
Quote-part du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprises ou des dirigeants résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	4	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 3 + ligne 4)	5	250.00

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation au cours de l'année civile	6	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	7	
Taux horaire du salaire minimum de croissance (2)	8	
Montant du crédit d'impôt [ligne 6 (dans la limite de 40 heures x ligne 7)] x ligne 8	9	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	10	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 9 + ligne 10)	11	

(1) Préciser l'année civile concernée.

(2) Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

A. M.

II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		12

III - UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur les déclarations n° 2069-RCI-SD et n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD

et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) (3)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		13

(3) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.



SAS 7 FIT
RN7 QUARTIER TAURELLE
BAT LE CARDO
83340 LE LUC

DOSSIER DE GESTION

RUFF ET ASSOCIÉS
4 RUE DU DOCTEUR BARETY

06000 NICE

A.M.

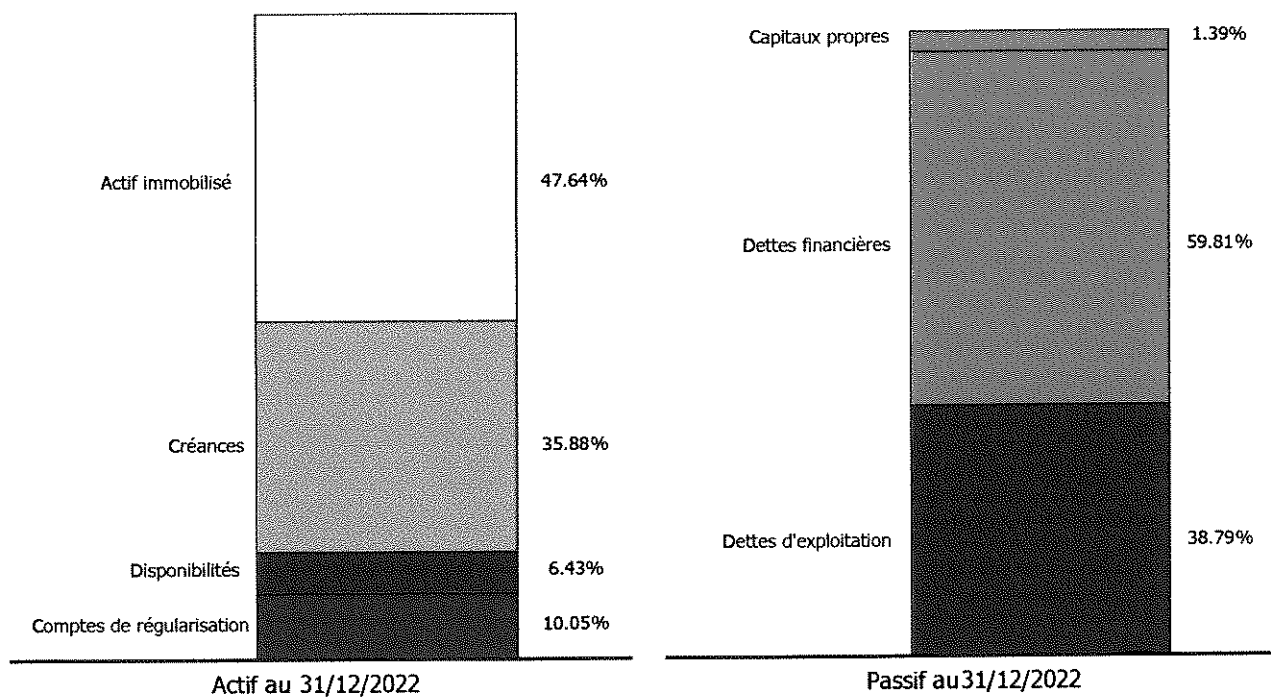
BILAN AU 31/12/2022

ACTIF					PASSIF				
	Exercice N 31/12/2022	14	Exercice N-1	Ecart %		Exercice N 31/12/2022	14	Exercice N-1	Ecart %
Immob.incorporelles nettes	2 372. 00				Capital	500. 00			
Immob.corporelles nettes	16 234. 00				Résultat de l'exercice	171. 16			
Immob.financières	4 320. 00				Prélèvements, distributions				
					Autres fonds propres				
ACTIF IMMOBILISE	22 926. 00			g	FONDS PROPRES	671. 16			g
					Provisions réglementées				
Stock matières, marchandises					Prov.risques et charges				
Produits finis					Subventions				
Travaux en cours					Emprunts à plus d'un an				
STOCKS ET EN COURS				g	DETTES LONG TERME				g
Avances fournisseurs					CAPITAUX STABLES	671. 16			g
Créances clients	11 776. 00				Emprunts à court terme	27 293. 23			
Autres créances	5 489. 63				Avances clients				
Comptes de régularisation	4 837. 51				Dettes fournisseurs	6 937. 42			
VALEURS REALISABLES	22 103. 14			g	Dettes fiscales et sociales	2 378. 15			
Disponibilités	3 091. 91				Autres dettes	10 841. 09			
ACTIF CIRCULANT	25 195. 05			g	Comptes de régularisation				
					Concours bancaires				
TOTAL GENERAL	48 121. 05			g	DETTES COURT TERME	47 449. 89			g
					TOTAL GENERAL	48 121. 05			g

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1	Ecart
Rotation des stocks			
Délai de paiement clients	162. 17		162. 17
Délai de paiement fournisseurs	99. 36		99. 36
Fonds de roulement en jours	345. 54-		345. 54-
Utilisation du fonds de roulement	345. 54-		345. 54-
Trésorerie en jours	48. 01		48. 01
Prélèvements / résultat			

PRESENTATION GRAPHIQUE DU BILAN



Actif au

Passif au

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2022 14	% CA	Exercice N-1	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	27 050.85	100.00			27 050.85	
+ Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue + Production stockée ou déstockage + Production immobilisée	27 050.85	100.00			27 050.85	
Production de l'exercice	27 050.85	100.00			27 050.85	
- Matières premières, approvisionnements consommés - Sous traitance directe	600.00	2.22			600.00	
Marge brute de production	26 450.85	97.78			26 450.85	
Marge brute globale	26 450.85	97.78			26 450.85	
- Autres achats + charges externes	24 194.99	89.44			24 194.99	
Valeur ajoutée	2 255.86	8.34			2 255.86	
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires du personnel - Charges sociales du personnel	810.02	2.99			810.02	
Excédent brut d'exploitation	1 445.84	5.34			1 445.84	
+ Autres produits de gestion courante - Autres charges de gestion courante + Reprises amortissements provisions, transferts de charges - Dotations aux amortissements - Dotations aux provisions	1 543.00	5.70			1 543.00	
Résultat d'exploitation	97.16	0.36			97.16	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	231.68	0.86			231.68	
Résultat courant	328.84	1.22			328.84	
+ Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
- Impôt sur les bénéfices - Participation des salariés	500.00	1.85			500.00	
Résultat NET	171.16	0.63			171.16	

EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	14 Nbj CA		Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT						
Capital et réserves	500.00	7.76			500.00	
Résultat de l'exercice	171.16	2.66			171.16	
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	671.16	10.42			671.16	
Provisions pour risques et charges	27 293.23	423.76			27 293.23	
Emprunts et dettes assimilées	1 490.09	23.14			1 490.09	
Groupes et associés						
CAPITAUX PERMANENTS	29 454.48	457.32			29 454.48	
Actif net immobilisé	22 926.00	355.96			22 926.00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
FONDS DE ROULEMENT	6 528.48	101.36			6 528.48	
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT						
Stocks et en cours	11 776.00	182.84			11 776.00	
Créances clients et comptes rattachés	5 489.63	85.23			5 489.63	
Autres créances	4 837.51	75.11			4 837.51	
Comptes de régularisation						
ACTIF CIRCULANT	22 103.14	343.18			22 103.14	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 937.42	107.71			6 937.42	
Autres dettes	11 729.15	182.11			11 729.15	
Comptes de régularisation						
DETTES D'EXPLOITATION	18 666.57	289.82			18 666.57	
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	3 436.57	53.36			3 436.57	
Disponibilités	3 091.91	48.01			3 091.91	
Concours bancaires courants						
TRESORERIE NETTE	3 091.91	48.01			3 091.91	

7 FIT

Société par actions simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 7 Route Quartier Taurelles

Bâtiment Le Cardo

83340 LE CANNET DES MAURES

908 190 739 RCS DRAGUIGNAN

20 JUL. 2023

2013572

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 juin, à 19 heures

Madame Anna MUTELICA,

129 Avenue du 8 mai 1945 83340 Le Cannet Des Maures,

Propriétaire de la totalité des 500 actions de 1 euros composant le capital social de la société 7 FIT,

Actionnaire unique et seule présidente de ladite société,

1/ A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, Madame Anna MUTELICA, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2/ A pris les décisions suivantes

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Ratification du compte courant d'actionnaire,
- Rémunération de la présidence
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

A . M.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'actionnaire unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 171,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	171,16 euros
Réserve légale.....	50 euros
Autres réserves	121,16 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élève à la somme de 676,16 euros.

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique prend acte qu'au 31 décembre 2022, son compte courant s'élevait à 1.490,09 euros et qu'il n'a pas porté intérêt au cours de l'exercice.

CINQUIEME DECISION

L'actionnaire unique prend acte qu'il n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions de Président de la société au titre l'exercice clos le 31 décembre 2022.

A. M.

SIXIEME DECISION

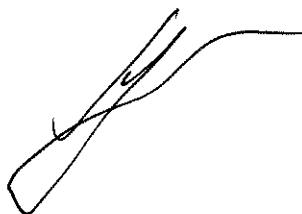
L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame Anna MUTELICA

Actionnaire Unique

05.04.2023



A.M.